



TRAVAUX PRIS EN CHARGE PAR L'ADMINISTRATEUR

Numéro de dossier : 148136-
Numéro de devis : 1249
Adresse du bâtiment : Montréal
Bénéficiaires :

Josianne St-Onge
Bureau: 514 657-2333 , 228

Date : 3 août 2021

Documentation à compléter par le soumissionnaire pour fin de processus d'appel d'offres.

- Description des services requis :
- Nom et coordonnées du responsable chez le soumissionnaire :
- Coordonnées du bâtiment à l'endroit des services rendus :
- La soumission devra nous être acheminée au plus tard deux semaines suivant la remise des documents par GCR:

Prendre note que GCR n'est tenue d'accepter ni la plus basse soumission ni aucune autre des soumissions qui lui sont présentées. Elle se réserve en outre le droit de rejeter toutes les soumissions reçues et faire, si elle le juge à propos, une nouvelle demande de soumissions, le tout sans que GCR ne soit tenue responsable envers les soumissionnaires.

CONTENU OBLIGATOIRE DE LA SOUMISSION

- Pour un appel d'offres, le coût avant les taxes, le montant de la TPS et de la TVQ ainsi que le montant global pour la réalisation du projet ; pour un appel de qualification, le taux horaire
- Le descriptif et la ventilation des éléments incluant les quantités.
- L'échéancier du projet
- La preuve que le soumissionnaire détient la licence appropriée.
- Un certificat d'assurances conforme aux exigences du projet ou pour la qualification
- L'attestation de revenu Québec

VISITE DES LIEUX

L'entrepreneur sera contacté par le chargé de projet pour planifier ensemble la visite des lieux, le cas échéant.

PÉRIODE D'EXÉCUTION

L'entrepreneur doit convenir d'un échéancier des travaux conjointement avec les bénéficiaires.

CONDITIONS DE RÉALISATION

Circonscrire la zone d'intervention pour réduire au minimum les désagréments causés par les travaux. Protéger toutes les surfaces nécessaires à l'intérieur de la zone d'intervention. Réaliser les travaux dans les plus brefs délais et sans interruption injustifiée (jours ouvrables entre 7h00 et 17h00) Garder les lieux propres et exempts de toute accumulation de débris et de matériaux de rebut. Nettoyer et remettre à l'état d'origine les lieux à la fin des travaux.

POINTS EN TRAVAUX

1. FISSURES À LA FONDATION ET AUX MURS DE MAÇONNERIE

1.1 AUX DEUX (2) ÉLÉVATIONS LATÉRALES

1.1.1 FISSURES À LA FONDATION

À L'ENDROIT DES FISSURES DÉTECTÉES DANS LE SOMMET DES MURS DE FONDATIONS :

- Dégager le sol sur cinq (5) pieds pour commencer;
- Si aucuns travaux de scellement de la fissure n'ont été fait, creuser minimalement jusqu'à un pied passé la fissure;
- Prévoir creuser jusqu'à la semelle de fondation;
- Retirer la membrane d'étanchéité et la membrane drainante existante au besoin;
- Préparer, nettoyer et injecter toutes les fissures à l'aide d'un composé de polyuréthane sur toute la hauteur;
- Sur la partie enfouie jusqu'à la semelle de fondation, recouvrir les fissures d'une membrane d'étanchéité puis d'une membrane drainante;
- Sur la partie hors-sol, appliquer un joint souple en surface des fissures;
- Refaire le crépi sur la portion impactée par les travaux, couleur agencé à l'existant.

1.1.2 AUX DEUX (2) MURS DE MAÇONNERIE LATÉRAUX

1.1.2.1 AUX JOINTS DE MORTIER, AUX BLOCS ARCHITECTURAUX ET BRIQUES FRACTURÉES :

- Rejointoyer sur une profondeur égale à la largeur du joint, couleur agencée à l'existant;
- Démontez et remplacez de façon ponctuelle les blocs architecturaux et les briques fracturées par des éléments de maçonnerie de mêmes spécifications;
- Légère variation de teinte visible tolérée.

1.1.2.2 AU CENTRE DE CHACUN DES MURS LATÉRAUX :

- Aménager un joint de contrôle;
- Agencer la couleur du scellant silicone à la couleur de la maçonnerie connexe.

1.2 EN FAÇADE PRINCIPALE, AU DESSUS DE LA PORTE DE GARAGE D'UNE PORTÉE DE 14 PIEDS

- Démontez ou démontez en partie et étayer la maçonnerie qui fait environ 18 pieds de haut;
- Démontez et conservez la porte de garage et la quincaillerie;
- Étayer le plafond vis-à-vis l'ossature de ce mur de façade du côté intérieur;
- Retirez la cornière d'acier et la poutre en bois;
- Appuyez sur le sommet du mur de béton deux (2) colonnes courtes en acier galvanisé, de part et d'autre de l'ouverture et dissimulez au niveau des murets en montants de bois;
- Fournir et installer une nouvelle poutre d'acier galvanisé de type W garnie de raidisseurs et d'une plaque horizontale débordant et soudée à la semelle inférieure de la poutre;
- Isoler et étanchéifier les cloisons de bois de la structure d'acier de sorte à couper le pont thermique;
- Ragréer le gypse et peindre le plafond du garage et les murs impactés par les travaux;
- Remonter la quincaillerie et la porte de garage.

NOTES GÉNÉRALES

Sauf indications contraires, l'entrepreneur doit fournir tous les matériaux, l'entreposage, la main-d'oeuvre, l'outillage, l'équipement, le transport et les installations temporaires qui sont nécessaires à l'exécution complète des travaux.

L'entrepreneur est tenu de respecter les normes, lois et règlements fédérales, provinciales et municipales en vigueur. Les travaux devront être conformes au Code de Construction du Québec, édition 2010 (CCQ).

Les produits, les matériaux, les appareils, les équipements et les pièces utilisés pour l'exécution des travaux doivent être neufs, en parfait état et de la meilleure qualité pour les fins auxquelles ils sont destinés.

L'entrepreneur doit suivre les strictes recommandations écrites du fabricant pour l'entreposage, la manutention et la mise en œuvre des matériaux et des produits manufacturés.

La mise en œuvre doit être de la meilleure qualité possible, et les travaux doivent être exécutés par des ouvriers de métier, qualifiés dans leurs disciplines respectives, conformément aux lois et règlements en vigueur.